COMMUNE DE SOTTEVAST
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Jeudi 26 octobre 2023

Date de convocation : 12 octobre 2023
Date d'affichage : 12 octobre 2023
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 dont 0 *Pouvoir-(s)*

L'an **deux mille vingt-trois** le 26 octobre à 20 h, le Conseil Municipal de SOTTEVAST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre TOLLEMER**, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art.L2121-7 à 2121-34).

ETAIENT PRESENT-E-S :
M. Jean-Pierre TOLLEMER, Maire,
M. Marc LALANDE, Mme Françoise BAILEY, M. Mickaël LELONG, M. Jean-Marie BOSQUET, M. Richard CORNILLE, Mme Christiane LAISNEY, Mme Sophie LETERRIER, M. Jean-Paul LEFORESTIER, M. Thierry LE FORESTIER, Mme Aurélie LEPETIT, Mme Sandrine MOUCHEL-LAUNEY, M. Emmanuel SANSON

Absente : Mme Catherine DUCHEMIN
ABSENT : M. Mathieu BOUGIS

Formant la majorité des membres en exercice
Marc Lalande a été désigné secrétaire de séance

DCM 48 : Choix SPS et CT pour la maison des associations

Pour la construction de la maison des associations, la commune a besoin de faire intervenir un contrôleur technique et d'un coordonnateur SP, trois demandes de devis ont été faites pour chaque, nous avons reçu les offres suivantes :

CONTROLEUR TECHNIQUE missions L/LE/SEI/TH/PS/HAND/AV

SOCOTEC 5 719.75 € ht soit 6 863.70 € ttc
BUREAU VERITAS 7 630.00 € ht soit 9 156.00 € ttc

COORDONNATEUR SPS

MESNIL SYSTEM' 4 340.00 € ht soit 5 208.00 € ttc
APAVE 3 060.00 € ht soit 3 672.00 € ttc
SOCOTEC 4 840.00 € ht soit 5 808.00 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents a choisi de confier ces missions à :

SOCOTEC pour le CONTROLEUR TECHNIQUE 5 719.75 € ht soit 6 863.70 € ttc
APAVE pour le SPS 3 060.00 € ht soit 3 672.00 € ttc

DCM 49 : Choix pour la construction de la MAM

La commune de Sottevast a pour projet la construction d'une maison d'assistantes maternelles. Les élus ont rencontré un architecte pour les renseigner sur de la construction traditionnelle et une entreprise pour de la construction modulaire.

Un petit comparatif a été fait avec les éléments en notre possession et il s'avère que selon l'estimatif des travaux et le délai de réalisation

Le conseil municipal a décidé :

10 voix POUR la solution modulaire
3 voix POUR la solution construction traditionnelle

Le mode de construction modulaire a donc été retenu pour ce projet

DCM 50 : Devis SAUR pour poteaux incendie

Suite au diagnostic de la défense incendie sur la commune de Sottevast, la commune doit pour se conformer au règlement procéder à l'installation de 5 poteaux incendie. La société SAUR qui est le gestionnaire du réseau d'eau nous a donc transmis 5 devis.

ADRESSES	MONTANTS
Route de la Vieville lieu dit Le Roqueret	4 956.41 € TTC
Chemin de la Bretonnière	5 346.76 € TTC
Route du Roquier	7 110.92 € TTC
Route de Brix ferme du bois	5 197.43 € TTC
Route du Valpiot la Chenauderie	5 197.43 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents VALIDE les devis pour un montant total de 27 808.95 € TTC.

DCM 51 : Achat de terrain

Monsieur le maire a reçu en main propre un courrier pour une proposition de vente de terrain à la commune.
Les références parcellaires sont les suivantes :
Parcelle dite « du bourg »
Section AB 0093
Contenance 2933 m²
Consentie au prix de 1500 € hors frais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents VALIDE l'achat de la parcelle et autorise monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant.

DCM 53 : AC libres pour 2023

Révision du montant de l'attribution de compensation (AC) libre 2023

Par délibération du 28 septembre 2023, le conseil communautaire a arrêté le montant de notre attribution de compensation (AC) libre révisée pour 2023.
La révision de l'AC libre 2023 permet à la communauté d'agglomération de compenser les pertes communales liées au FPIC depuis 2019, dans le cadre de la révision du pacte fiscal et financier qui interviendra au conseil communautaire du 7 décembre prochain, suite aux premières retombées fiscales de l'EPR.

De plus, celle-ci doit permettre de corriger certaines données, et d'appliquer les clauses de revoyure prévues par les rapports d'évaluation de la CLECT. Elle permet enfin de prendre en compte les principaux services faits concernant les recettes « enfance / petite enfance » qui doivent être remboursées par le budget annexe des services communs au budget principal communautaire.

En 2022, la commune de SOTTEVAST, a perçu ou versé une AC définitive pérenne de

626 359 € en fonctionnement et -20 059 € en investissement.

La révision de l'AC liée aux clauses de revoyure et corrections diverses s'élève à :

en fonctionnement (pérenne) : 18 437 € (*dont 18 437 € au titre de l'AC FPIC)*
en fonctionnement (non pérenne) : €
en investissement (pérenne) : €
en investissement (non pérenne) : €

Les parts libres et non pérennes de 2023, correspondant aux services faits à reverser aux services communs (recettes « enfance/petite enfance ») s'élèvent à : -3 081 €

L'AC libre 2023, tenant compte des services faits de l'année, s'élève donc à :	
en fonctionnement	**641 715 €**
en investissement	**€**

Enfin, la part restituée pour la gestion en service commun s'élève à -5 282 € et les autres services communs tels que les ADS se chiffrent à -6 438 €.

Au final, l'AC budgétaire 2023 s'élève donc à :

en fonctionnement	**629 995 €**
en investissement	**-20 059 €**

Conformément à l'article 1609 nonies C, titre V, 1 bis du Code Général des Impôts, les conseils municipaux des communes membres intéressées doivent délibérer, à la majorité simple, sur l'approbation de l'AC libre qui les concerne.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu le rapport d'évaluation adopté par la CLECT lors de sa séance du 13 septembre 2022,
Vu la délibération du 28 septembre 2023 de la communauté d'agglomération arrêtant le montant de l'AC libre 2023.
Le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'APPROUVER le montant d'AC libre 2023, tel que délibéré par la communauté d'agglomération :

  AC libre 2023 en fonctionnement : 641 715 €
  AC libre 2023 en investissement : €

DCM 54 : Modification de la commission de marchés

La commission de marchés a été constituée lors de la réunion de conseil municipal du 15 juillet 2020.

Celle-ci comptait les membres ci-dessous :
Président : Jean-Pierre TOLLEMER
Vice-présidente : Christiane LAISNEY
Membres : Marc LALANDE, Françoise BAILEY, Sophie LETERRIER, Emmanuel SANSON, Mickaël LELONG, Jean-Paul LEFORESTIER, Jean-Marie BOSQUET

Un nouveau membre du conseil souhaite intégrer cette commission : Thierry LE FORESTIER

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ACCEPTE la demande de Thierry LE FORESTIER pour intégrer la commission marché.

DCM 55 : Kris pizza installation d'un distributeur

Une demande a été faite par Kris pizza pour avoir l'autorisation d'installer un distributeur de pizzas sur le domaine public.

Le distributeur sera placé sur le petit parking à côté du bureau de tabac, les frais d'installation et de consommation électrique seront à la charge du demandeur, une participation pour occupation du domaine public sera instaurée par la commune.

Une convention sera signée entre le demandeur et la commune de Sottevast

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

◈ Acceptation de la demande

11 POUR
1 CONTRE (Jean-Paul LEFORESTIER)
1 ABSTENTION (Richard CORNILLE)

◈ Participation de 60 € annuel pour occupation du domaine public

10 POUR
2 CONTRE (Jean-Paul LEFORESTIER et Christiane LAISNEY)
1 ABSTENTION (Richard CORNILLE)

◈ Choix de l'habillage du distributeur

BOIS 6 POUR
ITALIE
ARDOISE 5 POUR
2 ABSTENTIONS (Jean-Paul LEFORESTIER et Richard CORNILLE)

Rapport des décisions du maire dans le cadre de ses délégations depuis la dernière séance

- Commandes de prestations, travaux, matériel :
  - Devis COMAT ET VALCO tables pique-nique 2 433.82 € TTC
  - Devis PROLIANS rideau murax 654.08 € TTC
  - Devis SPORT 2000 buts de foot 1 708 € TTC

- Devis PORTALP France ouverture porte automatique mairie 1 341.74 € TTC
- Devis SAVELLI bornage, relevé topo, réseaux maison des associations 2 610 € TTC
- Devis ENGIE tuyauterie chaufferie salle de sport 1 126.80 € TTC

Avancements des dossiers, projets et informations diverses

Social

- Ainés : point sur les retours, 61 repas, 36 colis, 25 bon d'achats

Communication

La remise des prix des maisons fleuries aura lieu le 3 novembre 2023 à 18 heures à la mairie.

Travaux

Les travaux concernant l'éclairage du gymnase sont en cours
Principales tâches réalisées : entretien des espaces verts, la chasse Guerrand a été nettoyée et les trous bouchés, un busage a été fait au lieu-dit les croutes. Des félicitations ont été adressées aux employés du service technique pour l'entretien du cimetière

Scolaire et périscolaire

Point sur les nouvelles modalités d'entrée et sortie des élèves de l'élémentaire : globalement positif, même si quelques incivilités. La circulation est fluide et le parking de la rue des Demoiselles beaucoup moins encombré.

Cantine :
Nouvelle organisation des services :
Mise en place d'un tutorat des élèves de CM2 auprès des CP qui mangent au premier service en même temps que les maternelles. Pour aider au service des maternelles qui sont très nombreux, mise en place d'une participation (distribution du pain, remplissage pichets eau et autres tâches) d'élèves volontaires de CM1, à raison d'un élève chaque jour.

Classe TPS/PS : maintien du soutien d'un 2ème ATSEM et recrutement d'une jeune qui prépare CAP petite enfance pour ce soutien.

Centre de loisirs : Fréquentation en hausse le mercredi par rapport à l'an passé.
Entre 35 et 45 enfants inscrits chaque jour pour la 1ère semaine de vacances d'automne

Remerciements de Claudine Cottebrune au nom de sa fille pour les 100 euros offerts par la mairie pour sa mention Très Bien au Baccalauréat

Sports et animations - associations

- Retour sur la journée citoyenne
- Le téléthon aura lieu le 8 et 9 décembre 2023
- Le repas partage le 24 novembre 2023
- Règlement de la salle de l'élan
- Le dimanche 22 octobre 2023 a eu lieu une opération « ramassage des déchets » avec le CMJ

- Le conseil municipal jeune arrive en fin de mandat, les élections auront lieu en février 2024
- Illuminations de Noël

Infos diverses

- Salon des maires à Paris du 21 au 24 novembre 2023
- La bourse aux plantes prévue le 8 mai est reportée au 11 mai 2024

Le maire,
Jean-Pierre TOLLEMER

Le secrétaire,
Marc LALANDE

MAIRIE DE SOTTEVAST
50 (MANCHE)